



Commission Régionale Juridique

POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX

Saison 2024/2025

REUNION TELEPHONIQUE RESTREINTE DU 31 OCTOBRE 2024

Participant : MM Bernard COLMANT – Dominique HARY - Michel VANNESTE

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fff.fr

CHAMPIONNAT

Rencontre U15F à 11 R2 Poule B LOON PLAGÉ FC – ERQUINGHEM CS du 26/10/2024

Considérant le courriel de LOON PLAGÉ FC en date du 30/10/2024 à 17H26 demandant de ne pas tenir compte de la décision de la commission régionale juridique mais de donner le gain du match à ERQUINGHEM CS.

La commission

Considérant que la décision de rejouer la rencontre avait été prise en fonction du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre et de l'accord des deux clubs,

Considérant la décision du club de LOON PLAGÉ FC,

Donne match perdu à LOON PLAGÉ FC pour en reporter le bénéfice du gain à ERQUINGHEM CS. Score 0 - 4.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

Le président
Bernard COLMANT